

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 5 décembre 2011 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire au 18 rue Principale Nord.

Sont présents ; Messieurs Jean-Guy Lavergne, Réal Lajeunesse, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Yvon Rivet

Autres présences;

Marc Émond, Réjean Côté, René Côté, Martine Duperré et Réjean Aubé

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2011-12-213

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts suivants;

6.12; Club de ski et planches Vallée de la Gatineau

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions

2011-12-214

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2011

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 7 Novembre 2011 avec une correction à la résolution # 2011-11-209 au dernier paragraphe qui devrait se lire comme suit;

Le conseiller Ward O'Connor se retire sur la prise de décision de cette résolution, car il est le président de la fondation Ste-Philomène Montcerf-Lytton.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-215

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur le conseiller Ward O'Connor propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés ;

Chèques # 12184 au # 12213 pour un montant de 53,197.88\$

Comptes fournisseurs à payer ; chèques # 12114 au # 12271 pour un montant de 57,352.99\$ incluant les salaires du mois.

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2011-12-216

DEMANDE D'ENTRAIDE ET DE PROTECTION INCENDIE;
MUNICIPALITÉ DE BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc dans sa résolution # 2011-RAG-4685 demande à la municipalité une aide comme service limitrophe pour le territoire de Bois-Franc;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc dans une autre résolution # 2011-RAG-4691 demande à la municipalité de leur proposer un projet d'entente de protection contre l'incendie pour une durée de deux ans à la convenance des deux parties;

CONSIDÉRANT QUE présentement plusieurs de nos pompiers sont en formation et que nous possédons seulement un camion citerne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par et il est résolu d'informer le conseil municipal de Bois-Franc que le conseil de Montcerf-Lytton est d'accord pour une aide comme service limitrophe au montant de 1000\$ par mois plus un taux horaire à la sortie mais nous ne pouvons assurer la protection contre l'incendie en tout temps.

Adoptée à l'unanimité

P.S; le maire à mis son droit de veto sur cette résolution

2011-12-217

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION AVEC LA F.Q.M.

Proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu de renouveler notre cotisation avec la fédération Québécoise des municipalités pour l'année 2012 au montant de 707.43\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-218

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION AVEC LA F.C.M.

Proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu de renouveler notre cotisation avec la Fédération Canadienne des municipalités au montant de 192.18\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-219

DON; CLUB DES OURS BLANCS

CONSIDÉRANT QUE le club des ours blancs s'est fait voler un pont durant la saison estivale 2011 d'une longueur de 45 pieds;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de ce pont nécessite un investissement de 40,000\$;

CONSIDÉRANT QUE la saison de motoneige 2011-2012 commence bientôt
Et que l'organisation est à la recherche de financement pour construire une
nouvelle structure et ceci est urgent pour ne pas compromettre la prochaine
saison;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens profite de la saison hivernale pour faire de
la motoneige;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est
résolu d'accorder un montant de 250\$ au club de motoneige les Ours blancs
pour leur activité de financement pour la construction d'un nouveau pont.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-220

DEMANDE DE DON; PROJET MISSION D'ENTRAIDE AU CAMEROUN

CONSIDÉRANT QUE Monsieur François Côté de la municipalité a fait une
demande pour obtenir un appui financier afin de concrétiser un projet
humanitaire au Cameroun en Afrique centrale;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci fera partie d'un groupe de travailleurs
bénévoles qui participeront à une mission dirigée par les Frères Franciscains de
l'Émanuel oeuvrant au sein d'une petite communauté située près de Melong,
au Cameroun en Afrique Centrale;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet consiste à l'amélioration des installations
sanitaires de l'école primaire et de la maternelle, la construction de clapiers
pour l'élevage de lapins et de cochons d'inde dans le but d'offrir de la viande à
très bas prix à la population locale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il
est résolu de faire un don de 100\$ aux Frères Franciscains de l'Emmanuel.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-221

PUBLICITÉ BULLETIN PAROISSIAL

Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu de renouveler la publicité
dans le bulletin paroissial aux coûts de 200 \$ pour l'année 2012.

Monsieur Ward O'Connor se retire de la prise de décision de cette résolution
car il est le responsable de la paroisse.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-222

RENOUVELEMENT DES ASSURANCES

Proposé par Monsieur Serge Lafontaine et il est résolu de renouveler nos
assurances générales, responsabilités et véhicules avec la mutuelle des
municipalités pour l'année 2012 pour un montant de 15,508 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-223 PUBLICITÉ RADIO CHGA FM.

CONSIDÉRANT QUE la radio CHGA FM nous propose de renouveler notre forfait avec la radio;

CONSIDÉRANT QUE la radio nous offre un forfait clé en main pour un montant de 1,260 \$ qui inclut des chroniques sur les attraits touristiques, six (6) souhaits des fêtes, vingt-cinq (25) banques de publicités, dix (10) avis publics, trois (3) chroniques, dix (10) annonces des événements de la municipalité, une entrevue de 10 minutes annuellement et un bandeau publicitaire;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'accepter la proposition publicitaire « clé en main » de la radio communautaire CHGA pour un montant de 1,260 \$ plus taxes pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-224 DON AU CENTRE JEAN BOSCO DE MANIWAKI

CONSIDÉRANT QUE le centre Jean Bosco demande une contribution financière à la municipalité pour sa quatrième édition de la semaine québécoise des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu de faire un don de 100\$ au centre Jean Bosco pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-225 ADOPTION DE RÈGLEMENT # 50

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-50 CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON AU RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX.

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent la participation du maire au régime de retraite des élus municipaux constitué par la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (L.R.Q., c. R-9.3);

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter un règlement à cet effet;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le conseiller Jean-Guy Lavergne lors de l'assemblée régulière du 7 novembre 2011;

ATTENDU QUE la secrétaire trésorière, de la municipalité a procédé à une lecture complète du présent règlement lors de l'assemblée régulière du 5 décembre 2011, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 2011-50; Ce dernier statue et ordonne

Article 1; Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2; Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule « Règlement concernant l'adhésion de la municipalité de Montcerf-Lytton au régime de retraite des élus municipaux ».

Article 3; Adhésion

La municipalité adhère au régime de retraite des élus municipaux (RREM) constitué par la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (L.R.Q., c. R-9.3).

Article 4; Effet rétroactif

Le présent règlement a effet rétroactif au 01 janvier 2011.

Article 5; Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes
Directrice Générale
Secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le : 7 novembre 2011
Règlement adopté le : 5 décembre 2011
Avis public publié le :

2011-12-226

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est ici déposé par le conseiller Ward O'Connor afin de modifier le règlement # 9 intitulé « Règlement pour l'adoption du taux de la taxe de service pour l'aqueduc »

2011-12-227

CALENDRIER 2012 DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL

Proposé par Monsieur Yvon Rivet et il est résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2012, qui se tiendront les lundis.

Celles-ci débiteront à 19.30 heures et se tiendront au deuxième étage du centre municipal au 16 rue Principale Nord à Montcerf-Lytton, sauf celles du 5 juillet et du 6 août qui se dérouleront au 189 chemin de Lytton.

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL POUR 2012

Le 9 janvier	Le 6 février
Le 5 mars	Le 2 avril
Le 7 mai	Le 4 juin
Le mardi 5 juillet	Le 6 août
Le mardi 4 septembre	Le 1 ^{er} octobre
Le 5 novembre	Le 3 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-228

DEMANDE A HYDRO-QUÉBEC/LUMIÈRE DE RUES CHEMIN DU BARRAGE MERCIER

CONSIDÉRANT QUE la lumière de rues à l'entrée du chemin du barrage Mercier n'éclaire pas assez ;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin est très utilisé et la visibilité de l'entrée n'est pas adéquate;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de demander à Hydro-Québec de mettre une lumière d'une puissance plus élevée à l'entrée du chemin du Barrage Mercier.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-229

SOUPER DE NOEL DES EMPLOYÉS ET ÉLUS

Proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'organiser un souper de Noël pour les employés et les élus avec leur conjoint (e), le vendredi 9 décembre prochain à la salle de Lytton.

Un traiteur servira le repas et des prix de présences seront remis.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-230

DEMANDE DE SUBVENTION SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire présenter une demande de subvention d'aide à l'emploi pour engager une personne qui s'occupera des loisirs tels que la confection de la glace et le bon fonctionnement de la patinoire et autres travaux dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet emploi est pour une période vingt-six semaines à trente-cinq heures par semaine au tarif horaire de 11.90\$;

CONSIDÉRANT QUE l'employé pourrait débiter le 19 décembre 2011 et terminer le 16 juin 2012.

EN CONSÉQUENCE , Monsieur Réal Lajeunesse et il est résolu de demander une subvention salariale à Emploi-Québec pour une personne pour une période de vingt-six semaines.

Il est entendu que la directrice générale est autorisée à signer tous les documents relatifs à ladite demande de subvention salariale.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-231

ENGAGEMENT DE JOCELYN CRYTES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a lancé un appel d'offres pour l'entretien de la patinoire, dégagement de la neige des entrées municipales, et autres travaux;

CONSIDÉRANT QUE quatre personnes ont déposé leur curriculum vitae;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embauche a fait une sélection;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embauche recommande Monsieur Jocelyn Crytes et celui-ci a passé l'examen médical demandé par la direction municipale;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Crytes est admissible à un projet de subvention salariale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et résolu d'engager Monsieur Jocelyn Crytes pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2011-2012 ainsi que d'autres travaux pour une période de vingt-six semaines à trente-cinq heures semaine à un taux horaire de 11.90 \$

Adoptée à l'unanimité

2011-12-232

ENGAGEMENT DE CHANTAL PAQUETTE

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin d'une personne pour faire l'entretien de l'édifice municipal tel que le lavage de planchers, toilettes, époussetage etc.

CONSIDÉRANT QUE Madame Chantal Paquette est intéressé par ledit poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu de signer une entente avec Madame Paquette pour la conciergerie, celle-ci sera à contrat et son tarif horaire sera de 10.00\$ pour l'entretien général et 12.00\$ pour les gros travaux.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-233

APPUI AUPRÈS DE LA CPTAQ;
MONSIEUR ROCK PATRY

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Rock Patry propriétaire du lot 3319731 a pour projet de faire une carrière sablière sur son terrain d'une grandeur de 29.50 hectares;

CONSIDÉRANT QU'il y avait déjà une carrière sablière dans les années passée et que celle-ci n'était plus exploitée;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir le permis du ministère de l'Environnement, des parcs et du développement durable, celui-ci doit obtenir l'autorisation de la commission de protection du territoire agricole du Québec car son terrain est situé dans une zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Patry désire utiliser une partie du lot (3139732) de Monsieur Yves Danis soit une grandeur approximative de 10 mètres par 75 mètres pour l'entreposage temporaire de matériaux granulaires;

CONSIDÉRANT QU'une entente sera signée avec Monsieur Yves Danis advenant l'autorisation de la C.P.T.A.Q.

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une carrière sablière aura des retombées économiques pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'a pas d'objection à cette demande advenant que Monsieur Patry respecte la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu d'appuyer la demande de Monsieur Rock Patry afin qu'il obtienne l'autorisation d'exploiter une carrière sablière sur son terrain (# 3319731) situé sur le chemin du sixième rang dans la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-234

RAPPORT POUR DEMANDE DE SUBVENTION; 20,000 \$

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a accordé une compensation de 20,000 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués sur les chemins de l'Aigle et du chemin de Montcerf pour un montant de 38,502.31\$ pour des travaux de creusage de fossés, d'élargissement de chemin et de rechargement de gravier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Lafontaine et il est résolu d'envoyer le rapport final au Ministère des Transports afin de recevoir ladite subvention de 20,000 \$.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-235

RAPPORT POUR DEMANDE DE SUBVENTION; 14,000 \$

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a accordé une compensation de 35,000 \$ pour l'entretien du réseau routier local échelonnée sur trois années budgétaires (2010-2013) et dont le premier versement pour l'exercice financier 2011-2012 est de 14,000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuve les dépenses pour un montant de 46,745.21\$ pour les travaux exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués sur les chemins de Montcerf et de Lytton pour un montant de pour des travaux d'asphaltage et de rechargement de gravier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Lafontaine et il est résolu d'envoyer le rapport final au Ministère des Transports afin de recevoir ladite subvention de 14,000 \$.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-236

DEMANDE A LA M.R.C. POUR RÉSERVER L'INGÉNIEUR

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a des projets de rénovations majeures au centre municipal;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il est préférable d'obtenir des avis d'ingénieurs afin de bien planifier les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. a un ingénieur qui peut se rendre disponible pour les municipalités à des coûts avantageux;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'aviser la M.R.C. de notre intention d'obtenir les services de l'ingénieur durant l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-237

CLUB DE SKI ET PLANCHE DE LA HAUTE-GATINEAU; 2011-2012

CONSIDÉRANT QUE le club de ski et planche de la Haute-Gatineau lance ses activités encore cette année pour une période de huit dimanches et offre aux jeunes de la municipalité entre 9 et 17 ans de s'inscrire à ses activités pour des coûts de 260.00 \$ pour le parent;

CONSIDÉRANT QUE comme par les années passées, le club de ski demande la participation de la municipalité pour le transport qui est évalué cette année à 60\$ par enfant inscrit;

CONSIDÉRANT QUE le club demande à la municipalité de prendre les inscriptions au bureau municipal jusqu'au 22 décembre et d'envoyer un chèque total pour l'ensemble des participants;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Réal Lajeunesse propose et il est résolu d'accepter de prendre les inscriptions au bureau municipal, mais il est entendu que le conseil participera pour un montant maximal de 60.00 \$ par enfant inscrit pour le transport au Mont-Ste-Marie.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-238

SIGNALISATION CHEMIN MONTCERF-BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT QUE le chemin Montcerf-Bois-Franc dans la municipalité de Bois-Franc et est un chemin reliant les deux municipalités, Montcerf-Lytton et Bois-Franc;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation en amont de la route 105 sur le chemin Montcerf-Bois-Franc n'est pas situé au bon endroit;

CONSIDÉRANT QU'étant donné que plusieurs accidents mineurs se sont produits lorsque les automobilistes arrivent à l'intersection de la route 105 et chemin Montcerf-Bois-Franc;

CONSIDÉRANT QU'IL faut prévenir avant d'avoir des accidents graves;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu de demander au Ministère des transports du Québec d'augmenter la signalisation sur le chemin Montcerf-Bois-Franc près de l'intersection de la route 105 et de demander à la municipalité de Bois-Franc d'appuyer ladite résolution car ce chemin est sur le territoire de leur municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-239

MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS

Dossier; 9175-5313 Québec Inc Lot 27 rang 1, rivière de l'Aigle, Canton Egan

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une mise en demeure de la Cie 9175-5313 Québec Inc concernant la vente d'un droit du lot 27 du rang 1, rivière de l'aigle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Lafontaine et il est résolu de mandater Me Marc Tremblay de notre firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés de faire les démarches nécessaires dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions

Notes; On me demande d'envoyer une lettre au Ministère des transports leur demandant d'enlever le cône à l'entrée du chemin du Villa Basque. Selon les informations reçues ce cône a été installé après l'enlèvement d'un poteau à cet endroit.

Les membres du conseil ont reçu leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires afin de la remplir et la remettre au bureau municipal.

L'état des revenus et dépenses au 30 novembre a été déposé.

Le conseil a pris connaissance de la liste des arrérages de taxes lors du comité du 2 décembre.

Suite à la demande de la maison de la culture, demandant notre collaboration à titre de partenaire pour une somme de 1000\$ pour l'activité de la fête nationale qui se déroulera à Maniwaki les 23 et 24 juin, le conseil n'a pas accepté d'accorder cette somme.

2011-11-212

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20.55 heures, Monsieur Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes
directrice générale /secrétaire, trésorière